Police municipale

Ville de
Kingersheim

668/2026

Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 02 novembre 2026

Vu Les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,

Vu L'instruction interministérielle relative à la signalisation routière –huitième partie – signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu La demande du SIVOM Mulhouse Sud Alsace en date du 22 octobre 2026,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable par l'entreprise SOGEA EST, 14 rue des Artisans à Richwiller, il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement et la circulation Passage Joffre.

ARRETE

Article 1 – Du lundi 02 novembre au vendredi 18 décembre 2026, l'entreprise SOGEA-EST est autorisée à effectuer des travaux Passage Joffre.

Article 2 – la circulation des véhicules est strictement interdite de 7h30 à 17h00 (horaires des travaux). Passage Joffre, dans sa section comprise entre la rue de Hirschau et la rue du Noyer (côté Sud). En dehors des horaires des travaux, la circulation des véhicules reste interdite, à l'exception de celle des riverains.

Article 3 – Durant ces travaux, le stationnement sera interdit Passage Joffre, dans sa section comprise entre la rue de Hirschau et la rue du Noyer (côté Sud).

- Une pré-signalisation devra être mise en place 72 heure avant le début des travaux.

Article 4 – Les véhicules en infraction au stationnement, seront enlevés et mis en fourrière aux frais et risques du propriétaire, conformément aux articles L 325-1, R 325-1, R 325-12 du Code de la Route.

Article 5 – La signalisation routière adéquate sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

2 Place de la Réunion - 68260 KINGERSHEIM
tél 03 89 62 56 74 - fax 03 89 57 47 35 - e-mail police.municipale@kingersheim.fr
www.ville-kingersheim.fr

Ville de
Kingersheim

Article 6 – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent Riehe

Mairie - Place de la Libération - B.P. 80074 - 68262 KINGERSHEIM CEDEX
tél 03 89 57 04 00 - fax 03 89 57 04 19 - courriel mairie@kingersheim.fr